



Karine Meyer

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

Alors que près d'un foyer sur deux possède un animal de compagnie, leur bien-être doit être une priorité. La municipalité s'engage, en partenariat avec des associations et des vétérinaires. Au marché de Noël, la Ville a sensibilisé les Blanc-Mesnilois sur le sort des animaux sauvages : le conducteur d'attelage de rennes a mis en avant son association, qui sauve des cervidés adoptés à la hâte puis abandonnés. Une action du même type avait déjà été organisée par la Ville en 2016, avec Frédéric Chesneau, qui a déjà sauvé dix ours et de nombreux autres animaux, abandonnés, destinés à l'abattage, ou agonisant dans des cirques en faillite. Au quotidien, la municipalité mène d'autres actions pour favoriser le lien entre l'homme et l'animal : un espace pour les chiens a été ouvert dans notre Parc urbain. Prochainement, des sacs pour ramasser les déjections canines seront aussi distribués gratuitement. Récemment, la Ville a signé une convention avec l'association École du Chat libre, afin de procéder à la stérilisation des chats errants. Cette action permet d'éviter leur prolifération et les risques sanitaires, pour préserver le cadre de vie des Blanc-Mesnilois. Elle permet aussi d'effectuer un contrôle de l'état de santé des animaux et de leur apporter les soins nécessaires. Nos convictions sont par ailleurs désormais relayées au plus haut niveau. Dernièrement, notre sénateur Thierry Meignen a participé activement aux discussions sur la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes. Forts de notre expérience, nous nous sommes lancés cette année dans une démarche rigoureuse pour obtenir, à terme, le label « Ville amie des animaux ». Le Blanc-Mesnil : une ville pensée pour tous, des habitants à leurs amis les bêtes !



Tatiana Benkaba

« Blanc-Mesnil à venir »

Au nom du groupe Blanc-Mesnil à venir

Nous savions que la démocratie était mise à mal dans notre ville, en voici un exemple de plus. En tant qu'élue, par un courrier datant du 10 novembre 2021, j'ai demandé à monsieur le maire la mise à disposition d'une salle à la Maison pour Tous Jean Jaurès, une fois par mois, afin de pouvoir recevoir les habitants du sud. J'ai également souhaité obtenir la salle de la Ferme du Petit Grosly pour une première rencontre d'un atelier participatif de quartier qui a vocation à perdurer. Malgré une relance par mail le 18 décembre, silence radio de la mairie ! Personne n'a daigné me répondre, ni le maire, ni même son cabinet. Je me suis donc adressée directement à la Maison pour Tous, mais là aussi, très difficile d'avoir une réponse, la directrice de la MPT étant souvent en réunion et en rendez-vous. Je lui ai adressé un mail le 02 février 2022. Peut-être aurai-je plus de succès. A moins que monsieur le maire n'y oppose son veto... et dans ce cas, la question qui se poserait serait « voudrait-on empêcher les élu-e-s de l'opposition d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions ? » Et dans ce cas c'est monsieur le Préfet qui en jugera, car pouvoir rencontrer les habitants de notre quartier me paraît indispensable. D'autant que la partie sud de notre ville voit, après le centre, les immeubles pousser comme des champignons sans aucune concertation des habitants. Il serait bon de leur demander leurs avis sur le bétonnage de notre quartier et sur son devenir.

Conformément à la loi, les propos tenus dans cette tribune, où s'expriment les groupes représentés au conseil municipal, n'engagent que leurs auteurs. Pour une lecture facilitée et par respect d'une stricte égalité, chaque tribune est limitée à 1 500 signes.